



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/WP.4/2007/2
25 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»

Dix-huitième session
Genève, 30 et 31 mai 2007

**RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR DU PROJET
«EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21»
SUR SA DIX-HUITIÈME SESSION**

I. PARTICIPATION

1. Les représentants des 21 pays membres suivants ont assisté à la session: Allemagne, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Malte, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suisse et Ukraine.
2. Étaient aussi représentés la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que les institutions spécialisées et organisations intergouvernementales suivantes: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Agence internationale de l'énergie (AIE) et Centre for South Asian Studies.
3. Les organisations gouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées: Arena-Eco, Centre pour l'efficacité énergétique (EnEffect), CPV Conseil, Agence tchèque de l'énergie, Centre hongrois de l'énergie, Agence nationale italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et l'environnement (ENEA), Institut énergétique Hrovje Pozar, European Business Congress (EBC), Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), Centre régional pour l'énergie de Novgorod, Commission énergétique régionale de Tomsk, Agence

roumaine pour la conservation de l'énergie, Centre de développement de l'énergie durable et Conseil mondial de l'énergie.

4. Étaient représentées les sociétés suivantes: Belvneshergo, Baler & Hostetler Efficiency Valuation, Biox Consultants, Conning & Co, Eni, EON Ruhrgas, Cintech, Intellectual Alliance of Civilizations, International Environmental Trading Group (IETG), JSC Electric Power Plants, OAO Promgaz et Renaissance Finance International Ltd.

II. SÉANCE D'OUVERTURE

5. La session s'est ouverte sur une allocution de M. George Kowalski, Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE, qui a souligné combien les récents événements internationaux et l'instabilité persistante des cours du pétrole et du gaz avaient suscité de préoccupations quant à la sécurité énergétique et aux changements climatiques. L'efficacité énergétique devenait ainsi une priorité pour les pays exportateurs ou importateurs d'énergie. Au sein du système des Nations Unies, la Commission du développement durable, lors de sa récente session tenue à New York (CSD-15), avait présenté l'efficacité et la sécurité énergétiques comme les conditions essentielles d'un développement économique durable et respectueux de l'environnement. Dans cet esprit, le projet «Efficacité énergétique 21» était axé principalement sur la création de marchés et la promotion d'investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en Europe orientale. Le financement de la sécurité énergétique serait d'ailleurs l'un des thèmes majeurs des débats de la seizième session du Comité de l'énergie durable (28-30 novembre 2007).

6. M. Kowalski a souligné aussi que l'action engagée par le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» avait donné les résultats escomptés au cours des dernières années et que les conditions étaient désormais réunies pour que des progrès concrets soient accomplis, grâce également à l'aide de la Fondation pour les Nations Unies, du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de l'European Business Congress (EBC).

7. Le projet «Investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques» allait solliciter d'importantes institutions financières des secteurs public et privé en vue de la constitution d'un fonds d'investissement destiné à financer des projets dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. M. Kowalski a indiqué que le secteur privé avait déjà répondu favorablement avec l'annonce récente par la société Swiss Re de la création du Fonds européen pour les énergies propres, doté de 329 millions d'euros. Le projet de la CEE allait contribuer à l'expansion du marché de l'efficacité énergétique en Europe orientale avec la création d'un nouveau fonds d'investissement spécialisé. Dans ce contexte, l'aide du secteur public était indispensable pour affronter les obstacles aux financements privés dans les pays participants.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Point 1 de l'ordre du jour)

8. Le Comité directeur a adopté son ordre du jour, publié sous la cote ECE/ENERGY/WP.4/2007/1.

IV. ÉLECTION DU BUREAU

(Point 2 de l'ordre du jour)

9. M. Bernard Laponche (France) a été élu Président. M. Zdravko Genchev (Bulgarie), M^{me} Milena Presutto (Italie), M. Trond Dahlsveen (Norvège) et M. Sergey Koblov (Fédération de Russie) ont été élus Vice-Présidents. M^{me} Irina Yazvina a représenté M. Koblov pour la session. M. Dahlsveen n'était pas présent à la réunion.

10. Le Directeur général de Conning/Swiss Re, M. Walter Blasberg, a présenté un exposé spécial sur le Fonds européen pour les énergies propres (European Clean Energy Fund) de Swiss Re. Cette dernière avait réussi à rassembler 329 millions d'euros pour ce fonds au titre du projet «Efficacité énergétique 21» de la CEE. M. Blasberg a indiqué que cette initiative comptait parmi les plus importants fonds européens destinés à financer des technologies énergétiques respectueuses de l'environnement. Le Fonds devait fournir des capitaux pour des projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays d'Europe occidentale, centrale et orientale. Il financerait des projets d'investissement en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables permettant de réduire les émissions de CO₂ et générant des crédits d'émission de CO₂ ou des certificats échangeables. M. Blasberg a donné des précisions sur les possibilités de rendement intéressantes pour les investisseurs institutionnels d'Europe, du Canada et des États-Unis qui financeraient des projets d'efficacité énergétique et des projets d'exploitation d'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique ou géothermique tout en profitant des services liés au marché des droits d'émission de carbone.

V. ÉVOLUTION RÉCENTE DU PROJET

«EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21»

(Point 3 de l'ordre du jour)

11. Six communications ont été présentées au sujet des activités et projets récents liés au projet «Efficacité énergétique 21».

12. Les réalisations de la dernière phase du projet «Efficacité énergétique 21» et l'évolution récente ont été présentées par le secrétariat et commentées par le Président. Entre 1999 et 2005, des activités d'investissement visant à réduire les émissions de carbone ont été établies dans le cadre de ce projet avec des homologues locaux au Bélarus, en Bulgarie, au Kazakhstan, dans la Fédération de Russie et en Ukraine. Alors que des propositions avaient été élaborées pour un montant d'environ 60 millions de dollars des États-Unis, des investissements équivalant à 14,9 millions seulement avaient été financés. Selon les estimations, cela représentait 136 000 tonnes de dioxyde de carbone en moins par année, soit l'équivalent des émissions de CO₂ de 68 000 automobiles. Des institutions financières telles que la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque nordique d'investissement avaient joué un rôle capital à cet égard mais elles avaient constaté que cette action demandait beaucoup de temps et de travail et devait acquérir plus de souplesse et devenir en quelque sorte une routine si l'on voulait obtenir des résultats qui ne soient pas négligeables.

13. Cette expérience a conduit à la définition d'une nouvelle phase du projet «Efficacité énergétique 21», se fondant aussi sur le plan pour 2006-2009 approuvé par le Comité directeur du projet à sa dix-septième session, en 2006 (ECE/ENERGY/WP.4/2006/6). Le projet intitulé «Investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques» est

la principale activité approuvée dans le plan de projet. Plusieurs exposés ont été faits sur les autres sous-projets, à savoir «Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau en Europe du Sud-Est (RENEUER)»; «Suppression des obstacles à la mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur public au Bélarus»; «Chauffage et alimentation en eau chaude par valorisation de la biomasse au Bélarus»; «Achats verts et labels "énergie verte"»; «Mise au point de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en Europe centrale et dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale».

14. Le Président a présenté le projet «Efficacité énergétique 21», puis fait des observations encourageantes sur les progrès accomplis et la contribution intéressante que ce projet pourrait apporter en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre en Europe orientale avec la création d'un fonds d'investissement dans l'efficacité énergétique, sur la base d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Il a signalé les faits nouveaux, en termes d'efficacité énergétique, intervenus au niveau municipal dans certains pays, comme la Bulgarie, qui pourraient et devraient compter parmi les principaux acteurs de la mise en œuvre de la nouvelle phase du projet «Efficacité énergétique 21».

VI. LANCEMENT DU PROJET «FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS DANS L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES»

(Point 4 de l'ordre du jour)

15. Le secrétariat a fait une présentation complète pour le lancement du nouveau projet «Financement d'investissements dans l'efficacité énergétique pour lutter contre les changements climatiques». L'objectif principal est de créer un fonds d'investissement de 250 millions d'euros pour financer des activités dans le domaine de l'efficacité énergétique pour la protection de l'environnement dans 12 pays d'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie et Serbie) et d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Moldova, Ukraine). Parallèlement, la CEE fournira l'assistance technique nécessaire pour faciliter la création d'un marché de l'efficacité énergétique et promouvoir les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires que cela suppose dans les pays choisis.

16. Le fonds d'investissement sera un moyen de financer des projets dans les pays d'Europe orientale et complètera le fonds pour les énergies propres de 329 millions d'euros récemment constitué par la société Swiss Re pour les pays de l'Union européenne, pour le compte de l'ONU. Le fonds proposera des investissements en capital ou en quasi-capital et encouragera la participation du secteur public pour stimuler les investissements privés. Les pays participants ont confirmé leur vif intérêt pour la nouvelle phase du projet «Efficacité énergétique 21» et pour la création du fonds. En effet, les milieux financiers privés considèrent toujours les investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique en Europe orientale comme risqués et longs à rentabiliser.

**VII. TABLE RONDE: PRIORITÉ DONNÉE À L'ACTIVITÉ CONCERNANT
LA «RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
PAR LE REMPLACEMENT DES COMBUSTIBLES DANS
LA FÉDÉRATION DE RUSSIE»**

(Point 5 de l'ordre du jour)

17. Des représentants du Gouvernement de la Fédération de Russie, de la région de Tomsk et du secteur privé ont pris part à cette table ronde, axée sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le recours à des combustibles de substitution. Les débats ont essentiellement porté sur l'idée d'établir une zone d'efficacité optimale à Kolpashevo, avec le soutien de l'administration de la région de Tomsk et du district de Kolpashevo. Le représentant de Promgaz a relevé qu'entre 1998 et 2006 les cours du charbon et du pétrole avaient enregistré une hausse vertigineuse. Celle-ci était bien plus forte que l'augmentation des charges liées à la production de chaleur, d'où des difficultés économiques pour les producteurs d'énergie, privés des ressources nécessaires pour entretenir et moderniser les équipements tels que chaudières, systèmes d'alimentation en eau chaude et installations pour le chauffage. En outre, la hausse du prix des ressources calorifiques et énergétiques représentait désormais un obstacle au développement industriel du district.

18. La gazéification pourrait être une solution à ce problème économique de Kolpashevo, car elle pourrait abaisser le coût du chauffage et la consommation industrielle d'énergie. Il est prévu dans le cadre du programme de gazéification, financé par Gazprom, d'achever en 2007 le gazoduc interdistrict aboutissant à Kolpashevo. Il pourrait maintenant être utile d'examiner la structure d'approvisionnement en chaleur et en énergie et les moyens de convertir au gaz les chaudières municipales et industrielles. Une zone témoin «efficacité énergétique» sera créée à Kolpashevo pour garantir la sécurité énergétique et la fiabilité de l'approvisionnement en combustible, accroître l'efficacité du réseau de chauffage et d'alimentation en électricité, exploiter les technologies modernes et faciliter la création de marchés pour des projets énergétiques rentables.

**VIII. COMMUNICATIONS DES INSTITUTIONS NATIONALES
PARTICIPANTES ET DES COORDONNATEURS NATIONAUX**

(Point 6 de l'ordre du jour)

19. Des représentants du Bélarus, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Fédération de Russie, du Kirghizistan et de l'Ukraine ont présenté la situation de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans leur pays. Ils ont mis l'accent sur les stratégies adoptées, les résultats de la création d'entreprises économes en énergie, les problèmes rencontrés et les solutions proposées ou adoptées. Des représentants d'institutions nationales participantes ont communiqué des renseignements sur l'utilité que pourraient revêtir leurs activités, en particulier pour la mise en œuvre du nouveau projet «Efficacité énergétique 21». Il s'agissait notamment d'attirer les investissements, de faciliter l'adoption de normes pour les échanges de droits d'émission et l'enregistrement des émissions de carbone, de fixer des normes pour l'évaluation de l'efficacité, de contrôler les progrès réalisés en matière d'atténuation des changements climatiques et l'efficacité énergétique, d'élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation, de former des experts locaux en vue du développement des investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies

renouvelables et de présenter au fonds d'investissement spécialisé des projets susceptibles d'intéresser les investisseurs.

20. Dans le cadre de la coopération intersectorielle et interdivisionnelle, le Chef de la Section du bois de la CEE, M. Christopher Prins, a présenté le potentiel de la dendroénergie et des biocarburants, en particulier dans l'ouest des Balkans.

IX. CONTRIBUTION À LA CONFÉRENCE DE BELGRADE
«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»
(Point 7 de l'ordre du jour)

21. M. Kaj Barlund, Directeur de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE, a présenté le processus «Un environnement pour l'Europe» et les travaux préparatoires de la Commission en vue de la Conférence de Belgrade (10-12 octobre 2007). La Division de l'énergie durable participe activement au processus et a apporté des contributions relatives au projet «Efficacité énergétique 21» pour la Conférence de Belgrade. Un document d'analyse (catégorie I) a été soumis sur la contribution du secteur public au fonds de participation sur l'efficacité énergétique, qui sera créé dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21». Un document de travail a été établi sur le thème «Financer l'efficacité énergétique pour atténuer les effets des changements climatiques dans certains pays en transition»; il étudie les mécanismes financiers permettant d'aboutir à l'efficacité énergétique dans des pays en transition, à partir de l'exemple de cinq pays: Bélarus, Bulgarie, Fédération de Russie, Kazakhstan et Ukraine.

X. QUESTIONS DIVERSES
(Point 8 de l'ordre du jour)

22. La prochaine session du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» se tiendra du 28 au 30 mai 2008.

XI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS
(Point 9 de l'ordre du jour)

23. Le Comité directeur:

a) *A pris acte* avec satisfaction de la version finale du plan de projet 2006-2009 pour le projet «Efficacité énergétique 21» approuvé par le Comité de l'énergie durable à sa quinzième session (ECE/ENERGY/2006/6);

b) *S'est félicité* des progrès notables accomplis dans la réalisation des objectifs du projet «Efficacité énergétique 21», en particulier pour le financement des investissements en faveur de l'efficacité énergétique permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre en Europe orientale et dans la CEI;

c) *A salué* à cet égard, en particulier, l'annonce par la société Conning, du groupe Swiss Re, de la création d'un fonds pour les énergies propres de 329 millions d'euros destiné à assurer un financement en capital pour des investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en lien avec le projet «Efficacité énergétique 21»;

- d) *A salué* en outre la création du fonds de 250 millions d'euros pour l'efficacité énergétique en Europe orientale sous les auspices du Fonds pour l'environnement mondial, au titre du projet sous-régional intitulé «Investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques»;
- e) *A noté* que les activités du projet «Efficacité énergétique 21» apportaient aux États membres de la CEE une contribution appropriée à la suite de la récente session de la Commission du développement durable de l'ONU (CSD-15);
- f) *Est convenu* de suivre attentivement les modalités d'une mise en œuvre conjointe de projets d'efficacité énergétique axés sur la demande dans le cadre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- g) *S'est félicité* de la coopération avec le Comité des politiques environnementales dans le processus «Un environnement pour l'Europe» et pour la préparation de la Conférence ministérielle de Belgrade;
- h) *A demandé* au secrétariat d'étudier les moyens de renforcer la coopération avec le Comité du bois en matière de dendroénergie et de biocarburants, notamment dans l'ouest des Balkans, et de la concrétiser par un projet sous-régional du projet «Efficacité énergétique 21»;
- i) *A noté* avec satisfaction que, par le biais de son bureau, dont les membres étaient élus, et grâce à la composition élargie du Comité directeur, le projet maintenait le niveau de coordination nécessaire pour stimuler la coopération, renforcer les complémentarités institutionnelles et éviter tout chevauchement d'activité ou double emploi avec les programmes d'autres institutions ou organismes internationaux;
- j) *A noté* avec satisfaction que la participation des représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'institutions internationales, du milieu des entreprises et du secteur financier apportait au projet la diversité de vues qui était nécessaire pour obtenir les résultats voulus;
- k) *S'est félicité* de la participation au réseau et aux activités du projet «Efficacité énergétique 21» de représentants de programmes nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'atténuation des changements climatiques;
- l) *A noté* que la structure du projet «Efficacité énergétique 21» se prêtait à la réalisation d'objectifs et d'activités intersectorielles qui étaient pour une large part exécutés dans le cadre de sous-projets pour lesquels la CEE faisait fonction d'agent d'exécution ou d'organisme partenaire, ou fournissait directement des services de diffusion d'informations à valeur ajoutée;
- m) *A exprimé* ses remerciements pour l'aide financière apportée au projet par la Fondation pour les Nations Unies (FNU), le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Ministère français des affaires étrangères, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement/ Fonds pour l'environnement mondial (PNUE/FEM) et l'European Business Congress (EBC);
- n) *A demandé* au bureau et au secrétariat de communiquer les conclusions et les recommandations finales de la session au Comité directeur d'ici au 30 juin 2007.